



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
20 mars 2017**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 20 mars 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le lundi 20 mars 2017 à 20 h 45 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le lundi, 20 mars 2017 à 20 h 35.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle et madame le maire Aline Guillotte

AVIS SPÉCIAL est donné par le soussigné, monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe,

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par madame Aline Guillotte, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, au 776, rue Des Loisirs, Sainte-Marthe, lundi le 20^{ème} jour de mars 2017 à 20 h 45 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Camp de jour 2017
- Inspection biennale des appareils respiratoires du Service incendie
- Remplissage des réservoirs de carburant pour les groupes électrogènes
- Achat d'un commutateur de transfert pour l'usine de traitement d'eau potable
- Avis juridique - mandat à Dunton Rainville, avocats
- Dons et commandites - souper-bénéfice pour les Oeuvres de l'Évêque
- Questions de l'assistance
- Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingtième jour de mars deux mille dix-sept

Michel Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal. Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus n'ont pas d'autre séance de planifiée avant la prochaine séance ordinaire de mois prochain;

CONSIDÉRANT QUE les élus étaient déjà en séance de travail au cours de la soirée du 20 mars 2017 et qu'ils ont déjà toutes les informations nécessaires à la prise de décisions des sujets apparaissant à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents, sans exception;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-03-35

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 157 du code municipal, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de madame le maire Aline Guillotte et ce, sans autre avis à 20 h 45.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire Aline Guillotte déclare la séance ouverte à 20 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-03-36

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CAMP DE JOUR 2017

ATTENDU QUE dans la planification du camp de jour de l'été 2017, les récentes consultations et la tenue d'une période d'inscriptions, dans la perspective de mesurer les besoins et l'intérêt pour ce type de service n'ont pas permis d'identifier le nombre minimal permettant d'offrir un camp de jour adéquat pour répondre à tous les groupes d'âge;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite néanmoins offrir un support aux jeunes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

familles qui ont des enfants d'âge scolaire afin que Sainte-Marthe demeure un endroit attrayant pour les parents qui ont de jeunes enfants;

ATTENDU QU'il vaut mieux offrir une subvention aux parents qui nécessitent les besoins d'un camp de jour plutôt que de mettre en place à grands coûts un camp de jour s'adressant à tout au plus une dizaine d'enfants dont l'âge s'étale de 5 à 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

17-03-37

DE SUBVENTIONNER jusqu'à concurrence de 160 \$ /enfant à titre de compensation pour absence d'un camp de jour à Sainte-Marthe en 2017;

DE FIXER les conditions suivantes pour être admissibles à la subvention de 160 \$ /enfant:

- Être résident de Sainte-Marthe;
- Présenter une copie de la facture avec preuve de paiement;
- Le camp de jour choisi devra offrir un service équivalent à celui offert en 2016 à Sainte-Marthe (ateliers spécialisés non admissibles);
- Le camp de jour choisi devra permettre d'y confier l'enfant sur une période d'au moins 6 semaines même si les inscriptions à la semaine sont permises;
- La municipalité se réserve le droit de s'assurer que les périodes d'annulation et de remboursement du camp de jour choisi sont dépassées avant de procéder au remboursement;
- Le camp de jour choisi devra être situé dans un rayon de 50 km du lieu de résidence;
- Les parents devront accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence de l'enfant;
- Les parents devront compléter et signer le formulaire de réquisition de paiement prévu à cet effet;
- L'enfant doit avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2017;
- L'enfant ne doit pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6^e année lors de l'année scolaire 2016-2017.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau.

Ont voté CONTRE : Madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

INSPECTION BIENNALE DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-03-38

D'AUTORISER la réalisation de l'inspection biennale des appareils respiratoires du Service incendie afin de se conformer aux normes en la matière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

REPLISSAGE DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT POUR LES GROUPES ÉLECTROGÈNES

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

D'AUTORISER le remplissage des deux réservoirs de carburant alimentant les groupes électrogènes, soit celui de l'hôtel de ville et du Centre social et sportif ainsi que celui de l'usine de traitement d'eau potable.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT D'UN COMMUTATEUR DE TRANSFERT POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le commutateur de transfert présentement installé à l'usine de traitement d'eau potable est défectueux depuis quelques années, faisant en sorte que le transfert vers le groupe électrogène ne s'effectue pas nécessairement à chacune des pannes d'électricité;

ATTENDU QU'il est important pour une installation liée au traitement et à la distribution d'eau potable aux abonnés du réseau d'aqueduc de pouvoir compter sur des équipements fiables afin d'éviter autant que possible toute interruption dans le traitement et la distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE le remplacement du contrôleur défectueux du commutateur de transfert a un coût équivalent, à quelques dizaines de dollars près, d'un commutateur de transfert neuf;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé des soumissions à l'électricien Pierre Goulet, à Les Produits Énergétiques GAL et à Hewitt Équipements Limitée et que le prix le plus bas soumis est celui de Hewitt Équipements Limitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

D'AUTORISER l'achat auprès de Hewitt Équipements Limitée d'un commutateur de transfert de marque Caterpillar, modèle CTX, 80 A, 120/240 V, équipé d'un moniteur de phase, au prix de 1 800 \$ afin d'être installé par notre maître-électricien à l'usine de traitement d'eau potable.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

17-03-39

17-03-40



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

AVIS JURIDIQUE - MANDAT À DUNTON RAINVILLE, AVOCATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-03-41

D'AUTORISER le directeur général à demander un avis juridique auprès de Dunton Rainville, avocats, au sujet de l'annulation d'un contrat par la municipalité pour non réalisation de la part d'un entrepreneur.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES - SOUPER-BÉNÉFICE POUR LES OEUVRES DE L'ÉVÊQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

17-03-42

D'AUTORISER l'achat d'un billet au coût de 60 \$ afin de supporter le souper-bénéfice pour les Oeuvres de l'Évêque, monseigneur Noël Simard.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 13,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-03-43

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Article 961, Code Municipal du Québec)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand.

Michel Bertrand
directeur général